

d'Alberta en vue d'absorber la production des champs gazifères du nord. Si cette supposition est juste, je crois de plus que la compagnie *Hudson's Bay Oil and Gas* voudrait écrémer la production aux dépens du reste de la production de la province.

Ce que la Chambre des communes doit savoir, si de telles manigances sont rendues possibles par la constitution en corporation de la compagnie de pipe-line dont nous sommes saisis, c'est le danger qui menacerait le système juste et complet prévu par la *Pembina Pipe Line Limited* et son auxiliaire, la *Foot-hills Pipeline Limited*.

Le député de Winnipeg-Sud a fait un bref exposé de la structure de la compagnie. Je suis heureux qu'il ait soulevé cette question car autrement j'aurais dû le faire moi-même. Étant donné les antécédents de la question, les possibilités en cause, et vu la planification et les travaux qui ont été accomplis, je ne puis du tout comprendre comment un Tory peut se faire le parrain du présent bill quand je songe à la force avec laquelle le ministre des Finances (M. Fleming), dans son exposé budgétaire, a énoncé des principes relatifs à la régie canadienne et à la mise en valeur par les Canadiens des compagnies canadiennes. Le ministre a dit que le gouvernement s'efforce d'encourager et de seconder la mise en valeur des ressources du Canada au moyen de capitaux canadiens, sous la direction de Canadiens, en vue de l'utilisation de nos ressources naturelles. Il est difficile de concilier ces deux thèses.

Comme la chose m'intriguait, je l'ai étudiée à fond. Nous en sommes donc à faire subir la deuxième lecture à un bill visant à faire justement ce que nous nous proposons de faire lorsque nous avons constitué en corporation il y a deux ans une société qui, au meilleur de ma connaissance, a pris ses responsabilités au sérieux et est allée de l'avant. On nous demande de constituer en corporation une société qui s'est avisée de la situation tout à coup et veut s'en mêler, peut-être aux dépens de l'expansion de l'économie de l'Alberta et du traitement de ce que sont maintenant des produits résiduaux.

Comme l'a signalé l'honorable député de Winnipeg-Sud, le véritable parrain du bill, c'est la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*. *Hudson's Bay*, voilà un nom célèbre au Canada. On peut penser qu'il s'agit d'une société canadienne ou qui se rattache au Royaume-Uni. La *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited* est dirigée par une entreprise américaine, la *Continental Oil Company* de Houston. Dans le dernier rapport de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*, que j'ai fait venir, je trouve à la page 14 que la *Continental Oil Company*, de Houston, serait propriétaire de 67.8 p. 100 des actions

ordinaires de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*. Quant au reste des actions, 22.6 p. 100 appartiennent à la *Hudson's Bay Company* d'Angleterre et 9.6 p. 100 à des actionnaires américains et canadiens. A la lumière des déclarations du premier ministre (M. Diefenbaker), du ministre des Finances et de la masse des députés de l'arrière-ban, parrainer et présenter un bill visant à créer une nouvelle compagnie appartenant, dans la mesure de 67.8 p. 100, à la *Continental Oil Company*, de Houston, aux États-Unis, et nous inviter à y souscrire, cela constitue une supercherie éclatante.

Nous ne pouvons adopter ce bill en deuxième lecture à la légère. L'affaire nous intéresse au plus haut point. Si les prédictions des spécialistes et des ingénieurs de l'industrie pétrolière se révèlent justes, il pourrait y aller de la création, au Canada, d'une industrie de 50 millions de dollars utilisant les produits du gaz et exportant les sous-produits excédentaires: propane, butane, soufre et pétrole de condensation. En qualité de députés à la Chambre, nous avons le devoir de réfléchir pour déterminer si, en consentant à la deuxième lecture du bill, nous favorisons les intérêts de l'économie nationale et de la province de l'Alberta.

Je reconnais en toute honnêteté que je ne nourris aucun préjugé à l'égard de la mesure dont nous sommes saisis. Mais, après avoir consulté les dossiers d'il y a deux ans, après avoir examiné les propositions qu'on a alors formulées et le travail qu'on a accompli depuis ce temps-là, je me demande si nous favoriserions les intérêts de l'Alberta et du Canada en adoptant le bill en deuxième lecture.

Les renseignements que j'ai sur mon pupitre me permettraient d'en dire bien plus que je ne l'ai fait. Mais je crois,—je le dis en toute sincérité,—avoir exposé suffisamment l'arrière-plan et toutes les ramifications de la présentation d'une mesure qui semble, de prime abord, un simple projet de loi destiné à constituer en corporation une société de pipe-line, pour attirer l'attention des députés sur l'importance du principe qui est en jeu et sur l'importance qu'il y a, avant d'accorder la deuxième lecture, d'obtenir une élucidation bien plus nette des éléments qui entrent en ligne de compte.

M. Arthur Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot, non pas tellement pour réfuter le député de Vancouver-Est (M. Winch) que pour en appeler peut-être à la logique qui devrait gouverner la marche à suivre dans l'examen de ce projet de loi. Le député a dit qu'il y allait de l'intérêt bien compris de l'Alberta et du Canada.